

MISSION LOCALE DU VENDOMOIS
Association
Siège social : 71 Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

18, rue de la grève
BP 70009 - CEDEX
41101 VENDOME

Tél : 02.54.23.38.38
Fax : 02.54.23.38.39
E-mail : vendome@fiteco.com

MISSION LOCALE DU VENDOMOIS
Association
Siège social : 71 Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

Au Membres de l'association MISSION LOCALE DU VENDOMOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU VENDOMOIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règle et principes comptables :

Dans le cadre de nos diligences liées aux normes professionnelles, nous avons vérifié l'exhaustivité et le respect de la séparation des exercices de la comptabilisation des subventions à partir des titres de paiement reçus par les collectivités et organismes financeurs, ainsi que l'engagement à réaliser en lien avec la subvention « Garantie Jeunes ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

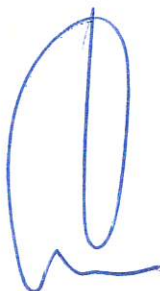
Fait à VENDOME, le 26/04/2019

FITECO,

Commissaire aux Comptes

Benoît JANVIER

Associé



MISSION LOCALE DU VENDOMOIS
Association
Siège social : 71 Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2018

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)
<i>Subventions d'exploitation</i>	746 398	736 356	10 042
<i>Reprises et Transferts de charge</i>	16 390	15 560	830
<i>Autres produits</i>	2 490	6 308	-3 818
Produits d'exploitation	765 278	758 224	7 054
<i>Autres achats non stockés et charges exte</i>	187 686	186 368	1 317
<i>Impôts et taxes</i>	21 812	18 338	3 474
<i>Salaires et Traitements</i>	352 931	347 513	5 418
<i>Charges sociales</i>	138 108	129 731	8 377
<i>Amortissements et provisions</i>	21 971	10 873	11 098
Charges d'exploitation	722 507	692 823	29 684
RESULTAT D'EXPLOITATION	42 771	65 401	-22 630
<i>Produits financiers</i>	672	570	101
<i>Charges financières</i>	51	80	-29
Résultat financier	620	490	130
RESULTAT COURANT	43 391	65 891	-22 500
<i>Produits exceptionnels</i>	4 325	4 408	-82
<i>Charges exceptionnelles</i>	14 441		14 441
Résultat exceptionnel	-10 116	4 408	-14 524
<i>Report des ressources non utilisées</i>	63 000	2 000	61 000
<i>Engagements à réaliser</i>	93 300	63 000	30 300
EXCEDENT OU DEFICIT			
<i>Contribution volontaires en nature</i>			
Total des produits			
Total des charges			

Bilan actif et passif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avance	1 152	1 152		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	69 026	46 024	23 002	23 545
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	400		400	400
ACTIF IMMOBILISÉ	70 578	47 176	23 402	23 945
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comm				189
Créances				
Autres créances	183 158		183 158	124 455
Divers				
Disponibilités	149 437		149 437	170 845
Charges constatées d'avance	3 012		3 012	2 566
ACTIF CIRCULANT	152 459	0	155 407	298 055
COMPTES D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL	223 037	47 176	178 809	322 000

Bilan actif et passif

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	6 804	6 804
<i>Report à nouveau</i>	87 593	78 294
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 355	3 355
<i>Subventions d'investissement</i>	13 286	14 411
FONDS PROPRES	110 738	102 864
<i>Apports</i>	15 245	15 245
Fonds associatifs avec droit de reprise	15 245	15 245
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	15 245	15 245
<i>Provisions pour risques</i>	12 800	2 560
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 800	2 560
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>	93 300	63 000
FONDS DEDIES	93 300	63 000
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
Emprunts	2 021	3 852
Découverts et concours bancaires	35	26
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	2 055	3 878
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	33 102	28 932
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	88 745	96 365
<i>Autres dettes</i>	2 739	2 739
<i>Produits constatés d'avance</i>	365	473
DETTES	126 967	135 387
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	237 705	238 251

Annexe comptable

Annexe**1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés conformément aux règles comptables applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de	359 009 €
et le compte de résultat présente un total de produits de fonctionnement de	765 278 €
et un résultat de	2 975 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les règles comptables 2002-10 et 2004-06 relatives à la comptabilisation des immobilisations et de leurs amortissements n'ont donné lieu à aucun retraitement eu égard à leurs incidences non significatives.

2 – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Au cours de l'exercice, l'association a comptabilisé 746 398 € de subventions de fonctionnement du secteur public.

La quote-part de subventions d'investissements virée au compte de profit s'élève à 4 325 € en cohérence avec les amortissements pratiqués sur les investissements réalisés grâce à ses subventions d'investissements.

L'organisme UNIFORMATION a pris en charge 2 490 € de frais de formation.

L'association a reçu 456 € de remboursement de charges. Elle a obtenu 13 374 € d'aide au titre de l'embauche en contrat avenir.

Les parts sociales acquises auprès de la Caisse d'Epargne ont dégagé un gain de 6 €, le livret d'épargne a généré un produit financier de 457 € et le compte chèque de la Caisse d'Epargne a été rémunéré pour 208 €.

Le local situé 140 faubourg chartrain, accueillant l'action « Garantie Jeune » a été mis à disposition à titre gracieux par la Mairie de Vendôme.

Le solde de la subvention « Garantie Jeune » de l'année 2017 non perçu (objectif quantitatif et qualitatif) a été comptabilisé en charges sur exercices antérieurs pour 14 437 €.

3 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

L'association a obtenu une subvention d'investissement de 3 200,00 € qui lui a permis d'acquérir du matériel informatique (1 unité centrale, 1 ordinateur portable, 5 Microsoft publisher) pour 3 942,00 € amorti sur 4 ans.

Pour l'Action « garantie jeune », l'association a acquis pour 4 686 € de matériels informatiques (3 ordinateurs portables) amorti sur 4 ans.

Il reste diverses subventions à recevoir pour un montant global de 178 334,70 €.

Des charges comptabilisées d'avance ont été constatées à hauteur de 3 012 €.

Les comptes de trésorerie propres font apparaître un solde comptable positif de 149 071 €.

Annexe**4 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

Une dotation en fonds de trésorerie avec droit de reprise a été accordée, au début de l'association, pour un montant de 15 245 €.

Le Report à Nouveau après affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 87 593,13 €.

Le solde des subventions d'investissements restant à amortir est de 13 285,95 € également en cohérence avec la valeur nette comptable des immobilisations ainsi financées.

Aucune provision n'a été constatée sur la subvention garantie jeune accordée pour 38 400 € sur l'objectif qualitatif (20 % de la subvention totale) étant donné le caractère aléatoire de l'atteinte de cet objectif. A l'inverse, une provision de 12 800 € a été réalisée sur l'objectif quantitatif (110 jeunes réalisés contre 120 jeunes prévus). Cette provision s'élevait à 2 560 € en 2017 (88 jeunes réalisés contre 90 jeunes prévus).

L'engagement à réaliser sur les subventions au 31 décembre 2018 s'élève à 93 300 € :

- Convention FAPI : 5 000 €
- Convention Garantie Jeune : 88 300 € (En 2017 : 63 000 €)

Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne a été contracté en novembre 2014 pour un montant de 9 000 € dont l'objet est le renouvellement du serveur informatique (taux : 1,78 %, durée : 60 mois). Le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 2 018,25 € et les intérêts courus à 2,51 €.

Les dettes à court terme, non exigible au 31 décembre 2018 s'élèvent à 124 621 €.
Des produits comptabilisés d'avance ont été constatés à hauteur de 365,02 €.

5 – ENGAGEMENT LOCATIONS

Le montant des engagements locations s'élèvent au 31 décembre 2018 à 26 746,57 € :

- Standard téléphonique : 4 836,84 € (Fin Octobre 2021)
- Photocopieur : 9 184,40 € (Fin Juin 2021)
- Photocopieur : 7 001,33 € (Fin Mars 2022)
- Télé-surveillance : 5 724,00 € (Fin Mai 2023)

6 – ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSION, RETRAITE

Il est rappelé que l'association a souscrit en 2004 un contrat de capitalisation en vue de couvrir partiellement le risque de départ à la retraite. La valeur capitalisée au 31 décembre 2018 s'élève à 30 423,93 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 152			1 152
Immobilisations incorporelles	1 152			1 152
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers	20 376			20 376
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 325	8 628	3 303	48 650
Immobilisations corporelles	63 701	8 628	3 303	69 026
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	400			400
Immobilisations financières	400			400
ACTIF IMMOBILISE				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	An début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 152			1 152
Immobilisations incorporelles	1 152			1 152
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 476	2 038		11 514
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 680	7 133	3 303	34 510
Immobilisations corporelles	40 156	9 171	3 303	46 024
	41 308	11 209	3 303	47 176

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	183 158	183 158	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 012	3 012	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Org. sociaux produits à recevoir</i>	455
<i>Divers produits à recevoir</i>	178 335
<i>Banque Produits à recevoir</i>	55
Total	178 845

Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>	2 560	12 800	2 560		12 800
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>					
Total					
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
<i>Exploitation</i>		12 800	2 560		
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>		93 300			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine	35	35		
– à plus de 1 an à l'origine	2 021	1 864	156	
<i>Emprunts et dettes financières divers (*)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	33 102	33 102		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	88 745	88 745		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	2 739	2 739		
<i>Produits constatés d'avance</i>	365	365		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exerci</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	1 829			
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs fact.non parvenues</i>	19 391
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	3
<i>Banque Intérêts courus</i>	35
<i>Congés payés à payer</i>	36 080
<i>Personnel autres charges à payer</i>	947
<i>Org.sociaux.autres charges à payer</i>	27 656
<i>Divers charges à payer</i>	2 739
	86 850

Notes sur le bilan

*Régularisation**Charges constatées d'avance*

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 829		
<i>Assurance constatées avance</i>	183		
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	365		
Total			